

Les seniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé

Alexandre Baclet *

La population de plus de 55 ans – les seniors – est particulièrement hétérogène. Les plus jeunes d’entre eux, entre 55 et 64 ans, sont dans une phase de transition entre la vie active et la retraite et participent encore majoritairement au marché du travail. Ils bénéficient d’un niveau de vie supérieur à la fois à celui des plus jeunes et à celui de leurs aînés. À l’autre extrémité, les personnes de plus de 75 ans sont relativement plus modestes que la moyenne de la population. Au total, le niveau de vie moyen des seniors est légèrement supérieur à la moyenne de l’ensemble de la population. Leur risque de pauvreté est moins élevé, les moins exposés d’entre eux étant les 65-74 ans.

En outre, les plus de 55 ans possèdent un patrimoine plus important, immobilier notamment. La prise en compte de la propriété du logement dans la mesure du niveau de vie améliore sensiblement la situation relative des personnes les plus âgées. L’augmentation de leur niveau de vie relatif est encore plus net si on y intègre l’ensemble des revenus du patrimoine financier. Les plus de 75 ans ont alors un niveau de vie supérieur aux moins de 55 ans.

Le vieillissement démographique suscite beaucoup d’interrogations, notamment celle du comportement économique des plus âgés, catégorie de population souvent qualifiée de « seniors ». Leur poids dans la population et en termes économiques, leurs comportements en matière de consommation ont fait émerger un champ d’étude qui leur est consacré (Rochefort, 2004). Du point de vue des revenus, on leur attribue souvent une aisance financière et une capacité de consommation supérieure à celle des plus jeunes. Toutefois, les mesures habituelles du niveau de vie reflètent imparfaitement les conditions de vie des personnes âgées. Déterminé uniquement par les ressources monétaires des ménages – soit majoritairement des retraites, pour les plus de 65 ans du moins – le niveau de vie usuel ne prend que partiellement en compte les revenus du patrimoine, mal couverts dans les déclarations fiscales (*encadré 1*). De fait, résultant d’un processus d’accumulation au cours de la vie, le patrimoine moyen détenu par les plus âgés est nettement supérieur à celui des plus jeunes. Les seniors, plus souvent propriétaires de leur logement, ont une aisance financière à revenu égal supérieure aux ménages jeunes, plus fréquemment locataires. Pour apprécier la situation relative des seniors, il est donc nécessaire de compléter la mesure usuelle du niveau de vie par une approche du patrimoine des ménages, afin de mieux appréhender les conditions de vie des personnes de plus de 55 ans.

* Au moment de la rédaction de cet article Alexandre Baclet appartenait à la division Revenus et patrimoine des ménages de l’Insee.

Sources, champ et méthodes

L'enquête Revenus fiscaux

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête *Revenus fiscaux* de 2003. Les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuient sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de ménages issus de l'enquête *Emploi*. Le champ de l'étude est celui des individus appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Le champ exclut donc les personnes en institution, en particulier dans les maisons de retraite et les unités de soins de longue durée des hôpitaux, qui représentent 480 000 individus de plus de 60 ans en 1998 (Eenschooten, 2001).

Les résultats sont donc basés sur les revenus déclarés au fisc qui comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine (sauf ceux qui sont exonérés d'impôts ou soumis au prélèvement libératoire), les retraites et pensions. Ils sont complétés par des estimations des revenus sociaux : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

L'imputation des revenus du patrimoine dans l'enquête Revenus fiscaux

L'enquête *Revenus fiscaux* appréhende imparfaitement les revenus du patrimoine. Les revenus exonérés d'impôt ne sont pas pris en compte (revenus des livrets A, assurance-vie, PEL, etc.) et seuls 20 % des revenus soumis au prélèvement libératoire sont présents dans les déclarations fiscales (Legendre, 2004, et source DGI). Ceci minimise donc la mesure des inégalités, puisque les revenus du patrimoine sont en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

Pour ces raisons, une évaluation alternative des revenus du patrimoine des ménages a été menée dans le cadre de cette étude, sur l'année 2003. Elle tire profit d'informations détaillées sur le patrimoine des ménages, disponibles dans une autre enquête menée récemment par l'Insee, l'enquête *Patrimoine 2004* (voir *infra* pour une description de cette enquête).

Plusieurs variantes d'imputation sont proposées. La première porte sur l'imputation de loyers fictifs aux propriétaires de leur résidence principale. La seconde consiste à imputer

certaines composantes du patrimoine financier, mal couvert dans les déclarations fiscales.

L'imputation de loyers fictifs pour les ménages propriétaires de leur résidence principale consiste à rajouter dans le niveau de vie de ces ménages un loyer correspondant au logement qu'ils occupent. Ce loyer est calculé à partir d'équations économétriques estimées dans l'enquête *Logement 2002* de l'Insee, puis importées dans l'enquête *Revenus fiscaux*. Des modèles différents sont estimés selon le secteur du logement. Les variables expliquant le montant du loyer prennent en compte les caractéristiques du logement, les caractéristiques sociodémographiques du ménage et de la personne de référence, l'ancienneté dans le logement, ainsi que le type d'habitat concerné. La prise en compte des loyers imputés dans le niveau de vie est présentée sous l'intitulé « convention 2 » des figures 5, 6 et 7.

Pour le patrimoine financier, la méthode utilisée ici pour évaluer les revenus associés consiste à imputer un revenu à chacune des composantes du patrimoine financier à partir de l'enquête *Patrimoine*. En effet, les concepts de revenus du patrimoine utilisés dans les déclarations fiscales correspondent mal à la nomenclature des produits existants, principalement en raison des exonérations fiscales portant souvent sur des montants, en plus de celles portant sur les produits. On sait par exemple que les revenus des livrets et placements défiscalisés (parmi lesquels certains produits d'assurance-vie et les PEA), ainsi que les valeurs mobilières en dessous d'un certain seuil, sont absents des déclarations fiscales. Pour cette raison, la méthode utilisée ici consiste à imputer l'ensemble des revenus du patrimoine financier, indépendamment des informations partielles disponibles dans les déclarations fiscales. Dans un premier temps, on détermine, pour chaque type d'actifs, quels ménages de l'enquête *Revenus fiscaux* en détiennent, sur la base d'un modèle statistique. On estime ensuite les revenus générés par ces actifs. Ceux-ci viennent alors remplacer les revenus du patrimoine fournis par la déclaration fiscale. Dans les deux étapes précédentes, les modèles utilisés sont estimés sur les données de l'enquête *Patrimoine*, dont on « exporte » en quelque sorte les résultats en matière de détention d'actifs (Bacllet, 2007, pour une présentation détaillée de la méthode). Dans la méthode utilisée ici, les indépendants déclarant des revenus de valeurs mobilières supérieure à 7 500 euros et

Encadré 1 (suite)

pouvant être considérés comme s'apparentant à des revenus d'activité (cases de la déclaration correspondant à « revenus des actions et parts » et « revenus de valeurs mobilières et distribution ») ont été traités séparément. Dans leur cas, le choix a été fait de conserver les montants déclarés par le ménage dans la déclaration fiscale au titre des revenus de valeurs mobilières. Les revenus de l'ensemble des composantes du patrimoine financier excepté celui des valeurs mobilières leur ont par ailleurs été imputés. La prise en compte de l'ensemble des revenus du patrimoine, intégrant les imputations de revenus du patrimoine financier, ainsi que des loyers imputés, dans le niveau de vie est présentée sous l'intitulé « convention 3 » des figures 5, 6 et 7.

L'enquête Patrimoine

Les données utilisées pour cette étude proviennent de l'enquête sur le patrimoine des ménages menée par l'Insee en 2004. Les enquêtes de

l'Insee sur le patrimoine permettent de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. L'enquête la plus récente a eu lieu d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages.

Les mesures du patrimoine présentées ici sont des estimations obtenues à partir des réponses des ménages, effectuées en tranches ou en fourchettes. Des montants en continu sont reconstitués selon la technique dite « des résidus simulés » (voir dossier *Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004*).

Les enquêtes détaillent le patrimoine financier, mesuré comme la somme des différents actifs financiers : compte-chèques, livrets, assurance-vie, valeurs mobilières. De même, le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel sont la somme de leurs composantes : résidence principale, résidence secondaire et immobilier de rapport – pour l'immobilier –, actifs professionnels ou valeur de l'entreprise dans le cas du patrimoine professionnel.

Les revenus des « jeunes » seniors plus élevés ...

Aux environs de soixante ans, les individus se trouvent à une période charnière de leur vie et quittent progressivement le marché du travail lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite. Le niveau de vie, tel qu'il est calculé usuellement, c'est-à-dire avec une prise en compte partielle des revenus du patrimoine, présente des revenus moyens par tranche d'âge croissants jusque vers 60 ans puis décroissants ensuite (fiche *Âge et niveau de vie*). La population des plus de 55 ans est ainsi particulièrement hétérogène puisqu'elle comprend à la fois des individus à l'apogée de leur carrière professionnelle et des retraités nettement plus âgés et moins favorisés. Le niveau de vie annuel moyen des personnes âgées de 55 ans ou plus, de 18 100 euros en 2003, est très légèrement supérieur (+ 2,7 %) au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population (figure 1). Mais celui des personnes de plus de 65 ans n'est pour la même année que de 16 700 euros, inférieur de 7,8 % à celui de l'ensemble de la population. L'écart de niveau de vie entre les « jeunes » seniors, âgés de 55 à 64 ans, et les plus de 65 ans est ainsi de l'ordre de 15 % en faveur des premiers. Deux phénomènes permettent d'expliquer

1. Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	Niveau de vie moyen (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	D9/D1
	Homme	Femme	Ensemble		
Moins de 55 ans	17 630	17 340	17 480	15 500	3,2
Plus de 55 ans	18 800	17 580	18 120	15 410	3,1
Entre 55 et 64 ans	20 610	19 820	20 210	17 310	3,6
Entre 65 et 74 ans	17 370	16 600	16 950	14 870	2,7
75 ans ou plus	17 430	15 960	16 520	14 120	2,9
Ensemble de la population	17 910	17 410	17 650	15 480	3,2

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

cette différence. En premier lieu, la position vis-à-vis du marché du travail : 37 % des 55-64 ans sont encore des personnes actives ayant un emploi, contre 1 % des plus de 65 ans (*encadré 2*). Ces personnes bénéficient de revenus d'autant plus élevés qu'elles sont en fin de carrière. D'autre part, les ressources des plus de 65 ans sont essentiellement constituées des

Encadré 2

Écarts de niveau de vie entre actifs et retraités

Au sein de la catégorie des seniors coexistent des personnes encore en activité, des retraités ainsi que des personnes inactives mais non retraitées. Une des sources principales d'hétérogénéité de cette population, outre l'âge, est le statut de retraité. En effet, l'âge ne suffit pas à lui seul à définir le statut de retraité, même après 65 ans, d'autant que la mesure du niveau de vie passe par le ménage au sein duquel peuvent cohabiter des personnes d'âge et de statut différents. Une approche possible du niveau de vie des retraités est de parler des « ménages retraités », définis comme les ménages dont la personne de référence est retraitée. En 2003, ces « ménages retraités » sont 8 millions et représentent 33 % de l'ensemble des ménages, contre 62 % pour les ménages d'actifs (ménages dont la personne de référence est active). Avec un revenu annuel par unité de consommation de 17 000 euros en 2003, les ménages retraités possèdent un niveau de vie moyen inférieur de 10 % à celui des actifs (19 000 euros) (*figure 1*). Leur niveau de vie médian est inférieur de 12 % à celui des actifs (14 850 euros contre 16 870 euros). Ainsi, alors que les seniors (plus de 55 ans) ont en moyenne un niveau de vie supérieur au reste de la population (18 120 contre 17 480 euros pour les moins de 55 ans, *figure 1*), ce n'est pas le cas des retraités, dont le niveau de vie moyen est proche de celui de la tranche d'âge 65-74 ans et donc sensiblement inférieur à la fois à celui des moins de 55 ans et des seniors de 55 à 64 ans. Les niveaux de vie des retraités sont un peu moins dispersés que ceux des actifs : leur rapport interdécile D9/D1 (rapport de la limite de niveau de vie des 10 % les plus aisés à celle des 10 % les moins aisés) s'élève à 2,8 alors que celui des actifs est de 3,1. Dans la moitié supérieure de la distribution, les niveaux de vie des retraités sont toujours inférieurs à ceux des actifs : médiane, moyenne et dernier décile sont inférieurs à ceux des actifs d'environ 10 %. En revanche le niveau de vie moyen des retraités les plus modestes (D1) est supérieur de 8 % à celui des actifs les plus

modestes, pour des valeurs seuils de décile presque identiques et légèrement supérieures à 9 500 euros dans les deux cas (*figure 1*).

En 1998, selon ces indicateurs, la situation relative des retraités était légèrement plus favorable qu'en 2003 en termes de niveau de vie. Leur niveau de vie moyen n'était inférieur que de 8 % à celui des actifs et leur niveau de vie médian de 5 % seulement (contre 10 et 12 % en 2003). La situation des 10 % des ménages de retraités les plus modestes était, relativement à leurs homologues actifs, elle aussi meilleure. En 1998, la limite du premier décile des ménages retraités était supérieure de 4 % à celle des actifs (elle lui est égale en 2003) et le niveau de vie moyen des 10 % de retraités les plus modestes était supérieur de 12 % à son équivalent chez les actifs contre 8 % en 2003.

Cette dégradation relative de la situation des retraités est due à une évolution légèrement moins favorable de leurs revenus par rapport à ceux des actifs. Ainsi alors que le niveau de vie des actifs a progressé de près de 10 % (moyenne comme médiane) en euros constants entre 1998 et 2003, celui des retraités a connu une hausse plus faible, de 5,9 % pour la médiane et 7,3 % pour la moyenne (*figure 2*). Dans les deux catégories, ce sont les plus modestes qui ont connu les plus fortes hausses de niveaux de vie, celles-ci atteignant presque 10 % en euros constants pour le premier décile de retraités. Ces évolutions moyennes de niveau de vie résultent à la fois des évolutions individuelles des revenus au sein de chaque catégorie, mais aussi des changements de composition des populations concernées et des évolutions sociodémographiques. S'agissant notamment du niveau de vie des retraités, l'évolution ci-dessus ne doit pas être interprétée comme l'évolution moyenne des pensions sur la période : d'une part de nouveaux retraités ont intégré la catégorie en bénéficiant en général de droits à la retraite plus élevés que les personnes décédées qu'ils « remplacent », d'autre part les ressources des ménages de retraités comportent d'autres éléments que les retraites proprement dites.

Encadré 2 (suite)

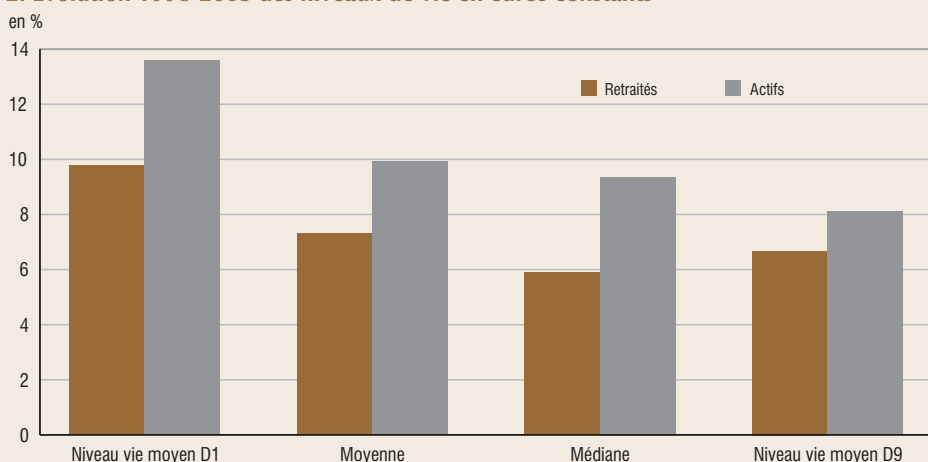
1. Distribution des niveaux de vie en 2003, selon le statut

	Retraités		Actifs		Niveau relatif (retraités/actifs)	
	Décile	Moyenne	Décile	Moyenne	Décile	Moyenne
D1	9 530	8 060	9 550	7 450	1,00	1,08
Médiane	14 850	12 280	16 870	13 490	0,88	0,91
D9	26 510	19 250	29 720	21 540	0,89	0,89
Ensemble		17 020		19 000		0,90
Inégalités (rapport interdécile)	2,8		3,1			

Champ : individus de 18 ans ou plus vivant dans un ménage dont la personne de référence est active ou retraitée.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

2. Évolution 1998-2003 des niveaux de vie en euros constants



Source : enquête Revenus fiscaux de 1998 et 2003, Insee-DGI.

pensions de retraites – principale source de revenu hors patrimoine pour cette tranche d’âge – qui ne compensent que partiellement les revenus d’activité.

Le deuxième phénomène est un effet de génération. Le taux d’emploi a régulièrement augmenté pendant la deuxième moitié du ^{xx}e siècle, en raison principalement de la participation croissante des femmes au marché du travail. Chaque nouvelle génération qui atteint la tranche d’âge 55-64 ans a donc connu des taux d’activité plus importants que la précédente. Elle bénéficie d’un niveau de vie plus élevé que la génération précédente en raison d’un plus grand nombre d’apporteurs de ressources par ménage, mais aussi de droits à la retraite individuels plus importants du fait de la généralisation du système de retraite. De même, le niveau de vie des personnes âgées de 65 à 74 ans est légèrement supérieur à celui des personnes de

plus de 75 ans, en raison de droits à pension plus importants pour la génération plus jeune, particulièrement chez les femmes.

... mais plus dispersés que ceux des plus de 65 ans

Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 55 à 64 ans est supérieur à celui du reste de la population, mais la dispersion est également plus importante dans cette tranche d'âge. Le rapport interdécile mesure l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie ; il équivaut au rapport entre le plus bas des niveaux de vie des 10 % d'individus les plus aisés et celui du plus haut des 10 % d'individus les plus modestes. En 2003, parmi les 55-64 ans, les 10 % les plus aisés vivent avec un niveau de vie 3,6 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes. Ce rapport n'est que de 2,7 pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et de 2,9 pour les 75 ans ou plus (*figure 1*). Les inégalités au sein des jeunes seniors (55-64 ans) sont également plus fortes que dans l'ensemble de la population. Les écarts de salaires entre les

Encadré 3

Structure des revenus des seniors

La moitié du revenu déclaré des ménages dont la personne de référence a au moins 55 ans provient des pensions et retraites, alors qu'elles ne représentent que 15 % du revenu déclaré de l'ensemble des ménages (*figure*). Les revenus salariaux constituent 38 % du revenu déclaré des ménages âgés, soit environ deux fois moins que pour l'ensemble des ménages. Entre 55 et 64 ans, en dépit d'une proportion de plus en plus importante de personnes à la retraite, la principale ressource provient des revenus d'activité : essentiellement salariaux (63 %) et indépendants (9 %). À partir de 65 ans, les retraites et les pensions deviennent prépondérantes et représentent 77 % du revenu déclaré des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 à 74 ans, et 83 % de ceux dont la personne de référence a 75 ans ou plus. Les parts des revenus salariaux et d'indépendants baissent respectivement à 14 % et 2 % pour les ménages dont la personne de référence a entre 65 et 74 ans, et à 8 % et 1 % lorsque celle-ci a plus de 75 ans.

Les ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus bénéficient moins du système de redistribution sociale que les ménages plus jeunes. Pour l'ensemble de la population, la part des diverses prestations sociales non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) dépasse 7 % du revenu disponible contre 3 % pour les ménages âgés. Un ménage âgé sur cinq perçoit au moins

une prestation sociale, contre deux sur cinq dans l'ensemble des ménages.

Six ménages français sur dix s'acquittent d'un impôt sur le revenu ; ils ne sont que 53 % lorsque la personne de référence a 55 ans ou plus. Parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 55 à 64 ans, sept sur dix s'acquittent de cet impôt, contre moins d'un sur quatre lorsque la personne de référence atteint ou dépasse 75 ans.

Les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 55 ans subissent une pression fiscale moyenne équivalente à celle de la population (encadré 1). Les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible et CRDS) s'élèvent à 11,5 % du revenu disponible, avec des disparités selon les classes d'âge. Les personnes âgées de 55 à 64 ans perçoivent des revenus en moyenne plus élevés ; elles sont plus sensibles à la progressivité de l'impôt sur le revenu. La pression fiscale dans les ménages où la personne de référence est âgée de 55 à 64 ans s'élève à 13,5 %, contre moins de 10 % dans ceux où la personne de référence a 65 ans ou plus. La part de la taxe d'habitation dans le revenu avant impôt demeure stable quelles que soient les tranches d'âge, et proche de la moyenne nationale (1,5 % environ). Avec 8,4 % du revenu disponible, la part de l'impôt sur le revenu est maximale entre 55 et 64 ans : les revenus du travail sont en effet au plus haut et le nombre de personnes à charge est faible. En revanche, lorsque la personne de référence a plus de 75 ans, cette proportion est deux fois moins élevée.

Encadré 3 (suite)

Structure du revenu des seniors selon l'âge de la personne de référence du ménage en %

		55-64 ans	65-74 ans	75 ans ou +	Plus de 55 ans	Ensemble des ménages
Composition du revenu déclaré	Salaires	62,8	14,3	8,1	38,4	72,7
	Revenus indépendants	9,0	2,2	0,9	5,5	8,4
	Revenus du capital	4,9	6,5	8,4	6,1	3,7
	Pensions et retraites	23,2	77,0	82,6	50,1	15,2
	Revenu déclaré	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composition du revenu disponible	Revenu déclaré	109,4	106,9	106,0	108,0	102,9
	Minima sociaux	2,0	1,7	1,8	1,9	1,3
	<i>dont minimum vieillesse</i>	<i>0,2</i>	<i>0,6</i>	<i>0,9</i>	<i>0,5</i>	<i>0,1</i>
	Allocation logement	0,8	0,7	0,9	0,8	1,5
	Prestations familiales	1,1	0,2	0,1	0,6	4,6
	Total prestations sociales	3,9	2,6	2,8	3,3	7,4
	Total impôt	-13,6	-9,6	-8,9	-11,5	-10,7
	<i>dont impôt sur le revenu</i>	<i>-8,4</i>	<i>-4,9</i>	<i>-4,3</i>	<i>-6,6</i>	<i>-6,0</i>
	<i>dont taxe d'habitation</i>	<i>-1,4</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,5</i>	<i>-1,5</i>	<i>-1,2</i>
	Revenu disponible	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus.

Lecture : 62,8 % du revenu déclaré des ménages où la personne de référence est âgée entre 55 et 64 ans provient de l'activité salariée. Pour ces mêmes ménages, la part des minima sociaux s'élève à 2 % du revenu disponible.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

différentes catégories socioprofessionnelles ont en effet tendance à s'accroître entre le début et la fin de la carrière. Les revenus plus faibles des chômeurs et des inactifs les plus âgés contribuent également à creuser ces inégalités. En revanche, après 65 ans, le plafonnement des retraites de base a tendance à réduire les inégalités (encadré 3). Les niveaux de vie sont donc nettement moins dispersés.

Comme pour l'ensemble de la population, le niveau de vie des femmes est inférieur de 6,5 % à celui des hommes au-delà de 55 ans et cet écart croît avec l'âge : de 3,8 % pour les femmes âgées de 55 à 64 ans, il atteint 8,4 % pour celles ayant plus de 75 ans ; il n'est que de 3,7 % pour l'ensemble des femmes de plus de 18 ans (figure 1). Les femmes les plus âgées ont souvent peu ou pas travaillé et 70 % de celles ayant plus de 75 ans vivent seules. Elles disposent de faibles ressources, et, pour certaines, seulement de la pension de réversion de leur conjoint. Dans les générations plus récentes, les femmes ont participé davantage au marché du travail, avec des carrières plus complètes ; elles bénéficient donc de retraites de droit direct plus élevées en moyenne que celles des générations précédentes. Par ailleurs, elles sont aussi plus souvent en couple : leur niveau de vie est donc plus élevé en moyenne. Enfin, la génération exerce un rôle déterminant : les femmes ayant moins de 65 ans en 2003 auront un niveau de vie plus élevé que leurs aînées lorsqu'elles atteindront 75 ans, du fait de leur participation accrue au marché du travail.

Un taux de pauvreté plus faible entre 65 et 75 ans

Le taux de pauvreté est plus faible parmi les personnes de 55 ans ou plus que dans l'ensemble de la population. Avec un seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté de ces

personnes s'élève en effet à 9,4 % en 2003, soit 2,6 points de moins que celui calculé dans l'ensemble de la population (figure 2). Autrement dit, 1 450 000 individus de 55 ans ou plus vivent avec un niveau de vie inférieur à 774 euros par mois. De la même façon, avec un seuil fixé à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté des personnes de plus de 55 ans s'élève à 3,9 % contre 6,3 % pour l'ensemble de la population.

Une analyse selon les tranches d'âge révèle cependant des différences notables entre niveau de vie et pauvreté. Le niveau de vie moyen des individus de plus de 55 ans décroît avec l'âge alors que la pauvreté est moins fréquente entre 65 et 74 ans qu'aux âges plus jeunes et plus élevés. Cependant, les individus âgés de 55 à 64 ans qui ont le niveau de vie le plus élevé, sont davantage exposés au risque de pauvreté que les 65-74 ans (taux de pauvreté de 10,1 % contre

2. Taux de pauvreté aux seuils de 50 % et 60 % du niveau de vie médian

en %

	Taux de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté à 50 %
Moins de 55 ans	13,0	7,2
Plus de 55 ans	9,4	3,9
Entre 55 et 64 ans	10,1	5,2
Entre 65 et 74 ans	7,1	2,2
75 ans ou plus	11,2	3,9
Population totale	12,0	6,3

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI.

3. Taux de détention de patrimoine des individus de 55 ans ou plus

en %

	Moins de 55 ans	Plus de 55 ans
Patrimoine financier	91,6	88,4
Livrets d'épargne	84,3	81,6
Épargne logement	46,2	34,4
Valeurs mobilières	22,8	26,3
Assurance-vie, PEP, épargne retraite	44,0	43,2
Épargne salariale	24,6	5,7
Patrimoine Immobilier	53,9	69,8
Résidence principale	49,1	65,0
Autre logement (y c. résidence secondaire)	14,1	22,7
Répartition des ménages	58,3	41,7

Champ : ménages ordinaires.

Source : enquête Patrimoine 2004, Insee.

4. Montant de patrimoine des individus âgés de 55 ans ou plus

		Montant (en euros 2003)		Niveau relatif plus de 55 ans / moins de 55 ans
		Moins de 55 ans	Plus de 55 ans	
Patrimoine total	D1	630	1 960	3,11
	Médiane	77 540	116 550	1,50
	Moyenne	145 820	191 280	1,31
	D9	333 670	434 900	1,30
Patrimoine immobilier	D1	0	0	///
	Médiane	54 070	87 510	1,62
	Moyenne	98 520	126 200	1,28
	D9	248 290	301 630	1,21
Patrimoine financier	D1	500	670	1,34
	Médiane	7 350	12 780	1,74
	Moyenne	23 340	44 740	1,92
	D9	55 300	104 870	1,90

Champ : ménages ordinaires.

Source : enquête Patrimoine 2004, Insee.

7,1 %, avec un seuil défini à 60 % de la médiane). Ensuite, ce taux de pauvreté remonte pour les plus âgés (11,2 % pour les plus de 75 ans). Ceci est cohérent avec la mesure des inégalités dans leur ensemble, légèrement plus forte dans cette dernière tranche d'âge qu'entre 65 et 74 ans. Ce constat reste vrai, en termes qualitatifs, si l'on définit la pauvreté au seuil de 50 % de la médiane (figure 2). S'agissant des seniors les plus jeunes (55-64 ans), la pauvreté concerne plutôt les non-retraités que les retraités et le taux de pauvreté est assez voisin de celui des moins de 55 ans. Entre 65 et 74 ans, la vie en couple, plus fréquente qu'aux âges élevés, protège de la pauvreté les personnes sans retraites de droit direct (le plus souvent des femmes en l'occurrence). Au-delà de 75 ans, les femmes sont largement majoritaires dans la population et ne bénéficient souvent que de pensions de réversion ou du minimum vieillesse. Or le niveau de vie mensuel d'un individu ne percevant que le minimum vieillesse s'élève à 578 euros quand il est seul et à 691 euros quand il est en couple. Dans les deux cas, il se situe sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (774 euros par unité de consommation en 2003). Au seuil de pauvreté à 50 % en revanche, le minimum vieillesse se situe au-dessus du seuil de pauvreté pour un couple, mais en dessous pour une personne seule. De ce fait le taux de pauvreté est très faible au-delà de 65 ans et la remontée de ce taux après 75 ans (3,9 %) traduit le fait que la proportion de personnes seules au minimum vieillesse – des femmes surtout – est plus importante qu'aux âges moins avancés.

5. Niveau de vie et indicateur d'inégalités selon la mesure du revenu

	Montant (en euros)		Niveau relatif par rapport au moins de 55 ans		Inégalités D9/D1
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Convention 1* – ressources monétaires enquête Revenus Fiscaux					
Moins de 55 ans	17 480	15 500	1,00	1,00	3,2
Plus de 55 ans	18 120	15 410	1,04	0,99	3,1
55-64 ans	20 210	17 310	1,16	1,12	3,6
65-74 ans	16 950	14 880	0,97	0,96	2,7
75 ans ou plus	16 520	14 120	0,95	0,91	2,9
Convention 2* – convention 1+ loyers imputés pour les propriétaires					
Moins de 55 ans	19 290	17 080	1,00	1,00	3,4
Plus de 55 ans	20 850	18 000	1,08	1,05	3,0
55-64 ans	22 950	19 730	1,19	1,16	3,6
65-74 ans	19 690	17 450	1,02	1,02	2,7
75 ans ou plus	19 220	16 530	1,00	0,97	2,8
Convention 3* – convention 2 + évaluation alternative des revenus du patrimoine					
Moins de 55 ans	20 040	17 590	1,00	1,00	3,5
Plus de 55 ans	23 020	19 310	1,15	1,10	3,3
55-64 ans	24 900	20 990	1,24	1,19	3,8
65-74 ans	22 000	18 780	1,10	1,07	3,0
75 ans ou plus	21 550	17 800	1,08	1,01	3,1

* Convention 1 : définition habituelle du niveau de vie.

* Convention 2 : niveau de vie calculé à partir du revenu disponible habituel complété par les loyers imputés pour les propriétaires, comme décrit en encadré 1.

* Convention 3 : niveau de vie calculé à partir du revenu disponible complété par les loyers imputés pour les propriétaires et où l'on a imputé l'ensemble des revenus du patrimoine (les revenus du patrimoine contenus dans la déclaration fiscale sont remplacés par des imputations à l'exception des revenus du patrimoine des indépendants lorsqu'ils s'assimilent à des revenus d'activité), comme décrit en encadré 1.

Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI, enquête Patrimoine 2004.

Plus de propriétaires de leur logement chez les plus de 55 ans

Pour l'analyse de la situation relative des seniors, il est important de prendre en compte le patrimoine possédé pour compléter l'approche strictement monétaire du revenu. En effet si la proportion de ménages détenant du patrimoine financier est sensiblement la même avant et

après 55 ans, en matière de patrimoine immobilier, les ménages sont plus souvent propriétaires à l'âge de la retraite qu'en début de vie active. Ainsi 70 % des ménages dont la personne de référence a plus de 55 ans détiennent un patrimoine immobilier, alors qu'ils ne sont que 54 % quand la personne de référence a moins de 55 ans, selon l'enquête *Patrimoine 2004* (figure 3). La grande majorité des ménages, quel que soit l'âge de la personne de référence, possède au moins un actif financier (92 % pour les moins de 55 ans, contre 88 % pour les plus de 55 ans). Dans le détail, les différences entre actifs financiers sont liées à des positions différentes dans le cycle de vie. Ainsi, les individus de plus de 55 ans, majoritairement à la retraite, ne possèdent plus d'épargne salariale (voir dossier *L'épargne en entreprise*) et ont moins d'épargne logement qui est davantage contractée au début de la vie active. S'agissant du montant du patrimoine, les différences selon l'âge sont en revanche plus significatives. Les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 55 ans possèdent en 2003 un patrimoine financier médian de 13 000 euros et moyen de 45 000 euros, soit un niveau presque deux fois plus élevé que celui des ménages plus jeunes (figure 4). Le patrimoine immobilier médian des seniors est supérieur d'environ 60 % à celui des moins de 55 ans. Cette différence est moins marquée dans le haut de la distribution des patrimoines. Enfin, l'immobilier représente plus de 65 % du patrimoine total moyen des ménages, indépendamment de l'âge de la personne de référence du ménage.

Tenir compte de la propriété de logement rapproche les niveaux de vie des plus âgés de la moyenne

Les seniors sont plus fréquemment propriétaires et ne supportent pas de ce fait la charge que représente le paiement d'un loyer. 72 % des ménages dont la personne de référence a plus de 55 ans n'ont ni dépense de loyer ni dépense de remboursement d'emprunt immobilier liée à leur logement ; ils sont majoritairement propriétaires, ou logés à titre gratuit. Pour la plupart des individus de plus de 55 ans en effet, les emprunts contractés pour l'acquisition de leur résidence principale ont été remboursés. Seuls 6 % d'entre eux vivent dans un ménage accédant à la propriété, c'est-à-dire supportant encore des charges de remboursement d'emprunts immobiliers. La proportion correspondante pour les moins de 55 ans est de 27 %.

Le loyer hors charges constitue en moyenne 20 % du revenu d'un ménage locataire (Jacquot, Jezequel et Minodier, 2004) ; inversement, les propriétaires ne supportent pas cette dépense. Ceci est susceptible d'affecter les comparaisons des niveaux de vie des deux catégories de ménages et la mesure des inégalités. Pour tenir compte de cette composante du patrimoine dans les niveaux de vie, le revenu disponible peut être corrigé en imputant un loyer fictif

6. Taux de pauvreté avec prise en compte des loyers fictifs et des revenus du patrimoine

	Convention 1*		Convention 2*		Convention 3*	
	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Moins de 55 ans	7,2	13,0	8,5	15,2	8,9	16,0
Plus de 55 ans	3,9	9,4	2,6	7,7	2,6	7,2
55-64 ans	5,2	10,1	4,8	9,1	4,7	9,1
65-74 ans	2,2	7,1	1,3	6,1	1,1	5,6
75 ans ou plus	4,0	11,2	1,2	7,4	1,2	6,5
Population totale	6,3	12,0	7,0	13,2	7,2	13,7

* Les définitions des conventions 1 à 3 sont identiques à celles de la figure 5.

Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2003, enquête Patrimoine 2004.

– censé représenter la valeur du logement sur le marché locatif – aux ménages propriétaires de leur résidence principale et aux ménages logés à titre gratuit¹. Cette opération est également effectuée pour les accédants à la propriété : ces derniers supportent certes encore des charges de remboursement d'emprunts immobiliers, mais ils acquièrent en contrepartie un patrimoine. Dans cette convention de mesure du revenu, les revenus monétaires de ces ménages se trouvent donc complétés d'un « équivalent-loyer perçu »². La prise en compte de ces loyers imputés dans le revenu des ménages concernés accroît la moyenne générale des niveaux de vie de 11,6 % (environ 2 000 euros par an), mais de 15 % pour les plus de 55 ans puisque ceux-ci sont plus fréquemment propriétaires (*figure 5, convention 2*). Surtout, elle réduit sensiblement l'écart de niveau de vie entre les plus de 65 ans et les plus jeunes, puisque le niveau de vie des 65-74 ans (moyen ou médian) devient très proche de celui de l'ensemble de la population. Les plus âgés (75 ans ou plus) sont toujours les plus modestes, mais l'écart avec les autres tranches d'âge est faible.

Inclure l'ensemble des revenus du patrimoine conduit à rehausser encore le niveau de vie relatif des plus âgés

Une intégration complète des revenus du patrimoine dans le niveau de vie (*encadré 1*) a pour effet d'augmenter, mais dans des proportions limitées, les inégalités dans toutes les tranches d'âges. Le rapport interdécile des niveaux de vie passe ainsi de 3,1 à 3,3 pour les plus de 55 ans dans leur ensemble, et de 3,2 à 3,5 pour les moins de 55 ans (*figure 5, conventions 1 et 3*). Les valeurs moyenne et médiane du niveau de vie se trouvent encore rehaussées par rapport à la mesure précédente (*convention 2*), qui ne prenait en compte que les loyers fictifs. En termes relatifs, ce sont à nouveau les plus âgés qui voient le plus leur niveau de vie rehaussé. Alors que le niveau de vie médian des plus de 75 ans se situe 9 % en dessous de celui des moins de 55 ans avec la mesure standard du niveau de vie, il est 1 % au-dessus dans la mesure alternative incluant loyers imputés et revenus du patrimoine (les résultats sont qualitativement équivalents dans le cas des valeurs moyennes). Les 65-74 ans sont aussi un peu mieux placés dans cette convention de mesure, avec un niveau de vie médian supérieur de 7 % aux moins de 55 ans. Mais ce sont surtout les jeunes seniors qui se singularisent avec un niveau de vie médian supérieur de près de 20 % à celui de leurs cadets.

La pauvreté des seniors diminue avec la prise en compte des revenus du patrimoine

La prise en compte du statut d'occupation du logement et l'amélioration de la mesure des revenus du patrimoine accroissent de manière limitée les inégalités. Le taux de pauvreté, défini comme la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, passe de 12 à 13,2 % pour l'ensemble de la population lorsque l'on inclut les loyers imputés dans le revenu des propriétaires, et à 13,7 % en ajoutant en plus les revenus du patrimoine (*figure 6*). En revanche, pour les personnes de 55 ans ou plus, majoritairement

1. La méthode d'imputation du loyer fictif est conventionnelle et les résultats peuvent varier selon les choix retenus. Dans l'étude, le loyer fictif est imputé à partir de l'enquête. *Logement* en fonction des caractéristiques physiques du logement (taille, localisation, année de construction, etc.).

2. En contrepartie une analyse de leurs dépenses devrait enregistrer le même montant comme une consommation de logement.

propriétaires, le taux de pauvreté diminue après prise en compte des loyers fictifs imputés et plus encore avec l'ensemble des revenus du patrimoine : il perd 2 points, passant respectivement de 9,4 % à 7,7 % puis à 7,2 % ; cette baisse s'accroît avec l'âge (-4,7 points pour les 75 ans ou plus). En contrepartie, le taux de pauvreté augmente pour les personnes de moins de 55 ans, passant de 13 % à 16 %.

La pauvreté étant une notion relative, les personnes les plus âgées majoritairement propriétaires ne sont que très marginalement exposées à la pauvreté (cf. *supra*), à l'opposé des moins de 55 ans moins souvent propriétaires et détenant moins de patrimoine. L'analyse du risque de

7. Analyse du risque de pauvreté des seniors selon la mesure du niveau de vie

	Convention 1*		Convention 2*		Convention 3*	
	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Sexe						
Homme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Femme	1,0 (n. s.)	0,8	0,6	0,7	0,7	0,6
Âge						
55 à 64 ans	4,3	0,2	5,1	2,1	5,0	2,3
65 à 74 ans	0,9 (n. s.)	0,8	1,4	1,1 (n. s.)	1,2 (n. s.)	1,2 (n. s.)
75 ans ou plus	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Activité						
Actif ayant un emploi, ou chômeur	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Inactif	1,1 (n. s.)	1,3	1,0 (n. s.)	1,2	1,0 (n. s.)	1,1 (n. s.)
Tranche d'unité urbaine						
Moins de 20 000 habitants	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Plus de 20 000 habitants	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7
Type de ménage						
Personne seule	5,3	2,3	2,7	2,1	2,7	2,2
Famille monoparentale	2,2	1,2 (n. s.)	2,0	1,2 (n. s.)	1,9	1,4
Couple sans enfant	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Couple avec enfant(s)	2,5	1,6	2,7	2,0	2,8	2,2
Ménage complexe	2,2	1,1 (n. s.)	2,3	2,0	2,3	2,3
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1
Accédant à la propriété	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
Locataire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Logé à titre gratuit	1,4	2,3	0,3	0,4	0,3	0,5
Catégorie socioprofessionnelle						
Indépendant	12,6	8,8	13,1	9,3	10,3	9,8
Cadre	0,9 (n. s.)	0,6	0,8 (n. s.)	0,7 (n. s.)	0,7 (n. s.)	0,7 (n. s.)
Profession intermédiaire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Employé et ouvrier	4,2	3,5	5,0	3,9	3,8	4,4
Sans activité	9,0	8,0	11,4	9,0	7,8	10,5

Note : une régression qualitative à résidu logistique a été effectuée pour expliquer le risque de pauvreté. Ce tableau présente les odds-ratios issus de la régression. n. s. : non significatif au seuil de 5 %.

* Les définitions des conventions 1 à 3 sont identiques à celles de la figure 5.

Champ : individus âgés de 55 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, une personne seule a 2,3 fois plus de risques qu'une personne en couple sans enfant d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %, sans prise en compte des loyers fictifs. Après prise en compte des loyers imputés, un propriétaire a 10 (1/0,1) fois moins de risques d'être pauvre qu'un locataire ; la probabilité pour un cadre d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % est non significativement différente (n. s.) que pour une profession intermédiaire, toutes choses égales par ailleurs.

Sources : enquête Revenus fiscaux de 2003, Insee-DGI, enquête Patrimoine 2004.

pauvreté « toutes choses égales par ailleurs » confirme cet effet. En prenant en compte les loyers fictifs dans les revenus, un senior propriétaire a ainsi une probabilité dix fois plus faible qu'un locataire d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 50 % comme à 60 % (figure 7). ■

Pour en savoir plus

Baclet A., « Les revenus du patrimoine dans l'enquête ERF : imputations microéconomiques pour l'année 2003 à partir de l'enquête *Patrimoine* », série *Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, Insee, 2007.

Chambaz C., Hourriez J.-M., Legendre N., Guillaumat-Tailliet F., « Revenus et patrimoine des ménages retraités », *Document de travail* n° F9810, Insee, 1998.

Cordier M., Rougerie C., « Patrimoine des ménages début 2004 - le déploiement de l'épargne salariale », *Insee Première* n° 985, septembre 2004.

Driant J.-C., Jacquot A., « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie », *Économie et Statistique* n° 381-382, Insee, 2005.

Eenschooten M., « Les personnes âgées en institution en 1998 : catégories sociales et revenus », *Études et résultats* n° 108, Drees, mars 2001.

Jacquot A., Jezequel B., Minodier C., « Les charges dans le budget des locataires », *Insee Première* n° 990, 2004.

Legendre N., « Les revenus du patrimoine dans les enquêtes *Revenus fiscaux* », *Document de travail* n° F0404, Insee, 2004.

Minodier C., Rieg C., « Le patrimoine immobilier des retraités », *Insee Première* n° 984, septembre 2004.

Rochefort R., « Vive le papy-boom », *Éditions Odile Jacob poche*, Paris, 2004.

« Les personnes âgées », *Insee Références*, septembre 2005.

« Vieillesse de la population et habitat : les stratégies patrimoniales et résidentielles des retraités », *La documentation française*, 2006.
